

ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Préparation pour la réunion du GAC avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Lundi 22 juin 2020 – 15h00 à 16h00 MYT

JULIA CHARVOLEN:

Merci, bonne après-midi, bonjour ou bonsoir, je suis Julia Charvolen de l'équipe de soutien au GAC. Bienvenus à la réunion virtuelle ICANN 68, à notre troisième séance de la journée, séance de préparation pour la réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN lundi 22 juin 2020 à 7 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel en raison des contraintes de temps, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC ainsi que dans les procès-verbaux de cette réunion ICANN 68.

Sachant qu'il s'agit d'une réunion publique et qu'il pourrait y avoir d'autres membres du GAC et observateurs présents, nous allons encourager les délégués et les représentants du GAC à mettre à jour leurs noms dans la salle de ZOOM, en ajoutant leur nom à travers un petit message sur le chat. Cela nous aidera à tenir le registre de présence et à faciliter la queue pour répondre aux commentaires et questions pendant la séance.

La salle de Zoom comprend une fonctionnalité de chat que vous trouverez en bas de la fenêtre de Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Au moment d'envoyer un message, sélectionnez le choix « tous les participants » de sorte que tout le monde puisse voir. Si vous avez un commentaire que vous souhaitez qu'on lise de haute voix, ajoutez au début et à la fin de votre phrase les mots « question » ou « commentaire ». Merci d'être bref.

Les services d'interprétation simultanée seront disponibles pour le GAC dans les 6 langues des Nations Unies plus portugais, à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network.

Les informations sur comment installer et utiliser l'application CRN seront disponibles dans la fenêtre du chat ou à travers les documents relatifs à la réunion sur la page de l'emploi du temps et du programme du GAC.

Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Au moment de prendre la parole, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application CRN. S'il vous plait, parlez clairement et à débit raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN et seront surveillées.

Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat. Toutes les activités de l'ICANN doivent suivre les normes de conduite que vous trouverez à travers le lien sur le chat.

Je vais maintenant passer la parole à Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci Julia. J'espère que vous m'entendrez correctement. Bienvenus, encore une fois, à la salle Zoom du GAC.

Au cours de cette séance, nous allons nous préparer pour notre réunion avec le conseil d'administration. La séance est censée durer 1 heure, de 15 à 16 h, heure de Kuala Lumpur ou 7 à 8 h UTC.

Nous avons déjà vu l'ordre du jour pour cette réunion, mais avant de commencer avec nos activités prévues pour la réunion avec le conseil d'administration, je vous rappelle que ces réunions conjointes entre le GAC et le conseil d'administration sont une des caractéristiques importantes de nos réunions à l'ICANN, et ce sont des échanges bilatéraux que nous essayons de maintenir de réunion en réunion. Il s'agit de séances qui sont importantes pour toute la communauté.

Lorsque les réunions du GAC étaient fermées, cette réunion conjointe était parmi le peu de séances qui étaient ouvertes. Et en général on avait beaucoup de public. Même avec l'ouverture au public de la plupart des séances du GAC, les séances conjointes constituent des points d'échanges ordinaires d'importance dans le but de garantir que le GAC ait des rapports utiles avec le conseil d'administration et pour fournir un environnement qui mette en exergue et souligne les domaines qu'il est probable que l'on reprenne dans notre communiqué du GAC.

Cette séance en général suit un échange formel de questions et c'est ce que le GAC a fait jusqu'à présent. Ou alors, on peut également aborder une seule question pour en discuter en profondeur avec le conseil d'administration.

En général les questions sont partagées avec le conseil d'administration à l'avance de la réunion, c'est ce que nous avons fait cette fois-ci également. Mais nous avons le droit également de modifier cette liste en fonction des discussions du GAC.

Les questions ou les points de discussion sont partagés bien avant la réunion par les membres, en termes généraux, et ce dans le but d'être sûrs que le conseil d'administration sera prêt à répondre aux questions que nous avons pour lui poser.

Passons à la diapositive suivante pour pouvoir commencer de plein avec notre ordre du jour prévu pour la réunion avec le conseil d'administration.

Voici la structure de nos discussions. On a les introductions, comme d'habitude. Une vision des efforts du GAC depuis l'ICANN 67. Il pourrait s'agir d'un point assez bref à l'ordre du jour, et on pourrait ensuite, en fonction du temps, décider de comment procéder, parce qu'il me semble que la liste de questions est assez longue. Puis on a la discussion des priorités spécifiques du GAC. Dans ce sens, on a défini les trois sujets prioritaires pour le GAC, à savoir les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, l'atténuation de l'utilisation

malveillante du DNS et le service d'annuaire de l'enregistrement de noms de domaine.

Finalement, on a également l'identification de questions qui ne fait que reconnaître les sujets à venir d'intérêts pour le GAC. C'est un peu une vue de l'avenir, et ça comprendrait en l'occurrence l'intérêt public mondial, l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN, la vision du GAC en tant qu'organisation membre du rapport final des revenus des enchères, ainsi que le rapport final de l'ATRT 3.

Sur ce, je propose que l'on commence avec les questions. On passe donc à cette partie, et puis on verra s'il y a des modifications à cet ordre du jour proposé.

On passe à la diapositive suivante. Encore une s'il vous plait. On avance.

ROBERTH HOGGARTH :

Pardon Manal, si vous me permettez, les diapositives, en fait, sont un support visuel, mais Gulden va changer ce qui est partagé à l'écran pour vous montrer le document Google. Et je vous recèderai la parole afin que vous puissiez lire pour que les discussions sur les différentes parties et les documents préliminaires puissent être abordées.

Et donc je vais apporter les modifications nécessaires au document, telles qu'elles sont proposées par les membres, de sorte que tout le monde puisse voir ce qui est proposé comme version préliminaire. Ces documents ont été partagés auparavant avec les membres du GAC, à

l'exception de ce qui a été ajouté dans la liste vis-à-vis de l'utilisation malveillante du DNS, et donc qui est plus récent.

Donc je vais vous repasser la parole et je m'occuperai de prendre note des modifications proposées.

MANAL ISMAIL:

Très bien. Merci Rob. Il semblerait qu'on a donc un bon plan de travail. On a, premier sujet, procédure pour des séries ultérieures de nouveau gTLD. Je ne me souviens pas s'il y avait des questions spécifiques, mais étant donné qu'il s'agit d'une question prioritaire pour le GAC et pour toute la communauté, nous avons convenu de signaler la question au conseil d'administration pour signaler des remarques spécifiques à la fin.

Je vais donc passer en revue rapidement ce qui est à l'écran.

Les procédures pour des séries ultérieures de nouveau gTLD constituent toujours une question prioritaire pour le GAC. Le GAC a participé en profondeur au processus du PDP de la GNSO, et le comité a fourni des synthèses détaillées de cette discussion au cours de l'ICANN 67, dans son communiqué du GAC de l'ICANN 67.

Point numéro 2: depuis l'ICANN 67, le GAC a travaillé de manière productive à l'interne pour définir les positions particulières sur les sujets prioritaires pour le GAC qui sont abordés dans le processus du PDP de la GNSO et a partagé plusieurs de ses avis dans cette enceinte. L'équipe de direction du GAC a également échangé avec d'autres

communautés, en particulier avec l'ALAC dans le but d'explorer les domaines d'intérêt commun afin de garantir que tous les points de vue communautaires soient bien évalués au cours du processus du PDP.

Les questions prioritaires pour le GAC comprennent le soutien aux candidats et la participation des régions faiblement desservies, les TLD qui sont des génériques fermés, les engagements d'intérêt public, l'intérêt public mondial, les alertes précoces du GAC, et les avis du GAC. Et les candidatures communautaires.

Le GAC comprend que le rapport final du PDP de la GNSO est toujours en cours d'élaboration.

Le Comité utilisera la réunion d'ICANN 68 pour peaufiner davantage son point de vue afin d'être prêt à partager son avis vis-à-vis du rapport final une fois qu'il aura été publié.

Et finalement, il est important que l'ensemble de la communauté ait suffisamment de temps pour réviser et répondre au rapport final du groupe de travail consacré au PDP.

Je m'arrêterais à ce point-là pour vous demander si vous avez des questions. Je vois que Kavouss lève la main. Je demanderais donc à l'équipe technique d'activer le micro de Kavouss Arasteh.

IRAN :

Vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL: Oui, je vous entends un peu loin Kavouss, est-ce que vous pourriez parler un peu plus près du micro ?

IRAN : Est-ce que ça va mieux ?

MANAL ISMAIL : Oui, ça va mieux.

IRAN : Très bien. Merci. Pardon, j'ai des problèmes de connexion, j'entends ma propre voix.

JULIA CHARVOLEN: Désolée, Kavouss, vous êtes connecté à travers le téléphone et à travers la salle de Zoom. Est-ce que vous souhaitez parler à travers le téléphone ou à travers la salle de Zoom ? Il faut faire un choix. On vous entend un peu loin dans la salle de Zoom, je pense que ça ira mieux à travers le téléphone. Mais veuillez bien mettre votre ordinateur en muet. Allez-y Kavouss.

On ne l'entend plus du tout. Kavouss, est-ce que vous nous entendez ?

IRAN : Pardon. Est-ce que ça va mieux ?

JULIA CHARVOLEN : Oui, ça va.

IRAN : Très bien, merci. Il me semble que dans ce type de déclaration on ne comprend pas clairement quelles sont les questions. Oui, on expose nos priorités, mais quelles sont les questions ? Qu'est-ce qu'on tient à partager avec le conseil d'administration ?

On sait quels sont les sujets qu'on a abordés lors de notre réunion précédente avec le conseil d'administration. Ne devrait-on pas passer en revue cela ?

Et puis je pense qu'il ne faudrait pas que l'on se félicite de notre travail, qui était fort productif, etc.

Mais dans le domaine des procédures pour des procédures pour des séries ultérieures, par exemple, on n'a pas travaillé en profondeur. Il y a eu très peu de gens qui ont participé, donc ce n'était pas un travail profond, et puis ce n'était pas productif. Si ça l'avait été, on aurait eu d'autres résultats.

Donc ne pourrait-on pas changer cela ? Je pense qu'on devrait peut-être supprimer ces adverbes pour débroussailler un peu le texte. Que peut-on dire vis-à-vis de notre travail outre ce que vous évoquez ici ? Peut-être que l'on devrait dire que les sujets prioritaires pour le GAC ont déjà été partagés lors de l'ICANN 67, à travers notre communiqué, et s'il y a des questions à poser, on les pose.

Autrement, on perdra du temps de notre réunion, et il vaut mieux que l'on profite au maximum du temps qu'on aura.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je prends note de votre commentaire, je vois que Rob a déjà pris note de ce que vous proposez. Les responsables des sujets nous aideront sans doute à peaufiner cette rédaction.

On a une puce consacrée au fait que l'ensemble de la communauté, c'est le point D, l'ensemble de la communauté devrait avoir suffisamment de temps pour réviser et répondre au rapport final du groupe de travail consacré au PDP. Comme vous le dites, il n'y a pas de question spécifique, mais il nous semblait qu'il s'agissait d'une priorité qui devait être soulignée.

Je suis prête à modifier la rédaction, comme vous le proposez, mais je voudrais savoir si les responsables thématiques ont d'autres propositions. Outre cela, il n'y a pas de question spécifique ici, il s'agit d'un point informatif.

Est-ce que c'est bon ? Je vois que vous levez la main. Est-ce qu'on peut activer le micro de Kavouss s'il vous plait ?

IRAN :

Excusez-moi, mais je pense qu'effectivement, le point D est un point important, et si on doit donner suffisamment de temps, il faut le dire.

Alors, on note que la décision à cet égard devrait être prise lorsque le GAC est dans une réunion en présentiel, car dans un schéma virtuel, même si on veut mobiliser les gens, etc., ce n'est pas facile.

Pour le GAC, le meilleur moyen, ce serait de commenter par rapport à certains points, mais après donner son avis dans le cadre d'une réunion présentielle.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Dites-moi si cela est faisable. Nous parlons ici de la réunion générale annuelle, c'est-à-dire la prochaine réunion du GAC, et nous savons déjà que cette réunion aura lieu de manière virtuelle.

Jorge, s'il vous plait. Pouvons-nous activer le micro de Jorge s'il vous plait ?

JORGE CANCIO:

Bonjour. Vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL:

Oui, on vous entend très bien.

JORGE CANCIO:

Bonjour à tous. Bonjour, bonne soirée ou bonne après-midi, ou bonne nuit même.

Très rapidement, je pense que par rapport au commentaire de Kavouss, nous pourrions peut-être simplifier le texte. Je vais essayer de le faire plus tard.

J'ai un autre point par rapport aux engagements d'intérêt public qui rentrent dans la même catégorie de sujets prioritaires. Et pour revenir au commentaire de Kavouss, je pense que nous allons simplifier le texte, parce qu'il est trop long, et nous allons travailler là-dessus et nous allons le simplifier.

MANAL ISMAIL:

Jorge, est-ce que c'est approprié de dire qu'on nous donne le temps de pouvoir analyser cela jusqu'à la prochaine réunion présentielle ?

JORGE CANCIO:

Merci Manal. Bien sûr, ce serait plus convenable pour nous, mais en même temps, il manque 4 mois pour cette réunion, et donc on ne peut pas le savoir de manière définitive encore. Et donc parler de cela, ce n'est pas au GAC de décider de la tenue virtuelle ou présentielle de la réunion. Mais on peut exprimer le souhait et demander à ce que l'on nous permette d'avoir suffisamment de temps.

Dans notre hémisphère, nous avons les vacances d'été au mois de juillet, qui va un peu ralentir les activités. Il y aura la consultation publique. Luisa et moi nous vivons dans l'hémisphère nord, et donc cela, les vacances vont avoir un impact sur notre capacité de travail également.

C'est un processus qui a lieu depuis 5 ans, je pense que suffisamment de temps est nécessaire pour pouvoir donc évaluer cela.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Je vois aussi Luisa qui est sur le chat et qui dit qu'elle sera ravie de simplifier le texte et que les commentaires publics en général durent 40 jours, mais que disposer de davantage de temps serait très utile.

Kavouss ? Pouvons-nous activer le micro de Kavouss s'il vous plait ?

IRAN :

Je ne veux pas rentrer dans des discussions avec mon collègue Jorge, mais on a déjà passé 6 années, et cette question des noms géographiques n'est pas encore tranchée. Donc on pourrait ajouter 40 jours. Cela est différent d'autres sujets.

Donc je ne vois pas quel est le problème de dire qu'il serait souhaitable et que le GAC serait dans une meilleure position de commenter sur une question aussi importante que celle-ci dans un contexte de réunion présentielle, et que cela est important. Je ne pense pas que l'on doive aller à l'encontre de nous-mêmes.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. On en prend note. Nous allons travailler sur le texte et distribuer une version mise à jour de ce texte.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Pouvons-nous faire défiler le texte pour aborder le point suivant ?

Donc point 2, atténuation des risques d'abus du DNS, ou d'utilisation malveillante du DNS. Ce sujet a été présenté par le PSWG aujourd'hui.

Donc tout d'abord les services d'anonymisation et enregistrement fiduciaire, informations de contexte : les agences d'application de la loi, on signalé pendant l'ICANN68 que la plupart des domaines impliqués dans des fraudes liées à la pandémie, hameçonnage ou distribution de logiciels malveillants, ont employé des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. La question : qu'est-ce que le conseil d'administration souhaite faire pour s'assurer de tels services ne puissent pas continuer à faciliter des menaces à la sécurité et à la confiance des consommateurs dans le DNS ?

Kavouss, s'il vous plait. Pouvons-nous activer le micro de Kavouss ?

IRAN :

Oui, je sais d'où viennent ces questions. Mais je pense que c'est trop fort. Qu'est-ce que le conseil d'administration entend faire pour assurer ? Comment l'ICANN pourrait-elle s'assurer que cela ne se passe pas ? Et ensuite, que cela ne puisse pas continuer. Je pense que le langage doit être moins fort. Parce que l'ICANN ne peut pas être dans une position d'assurer cela. Et il faut se souvenir des discussions que nous avons eues dans le cadre de l'EPDP.

Et donc on doit demander à l'ICANN quelque chose qu'il soit capable de faire. Je sais d'où vient cette question, mais je demanderai à aux personnes qui sont à l'origine de cette question d'adoucir un petit peu le langage.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Pouvons-nous donc marquer le mot « s'assurer », « ensure » en anglais ? Comme ça on pourra réfléchir à une formule moins forte. Et merci beaucoup d'avoir agrandi la police.

Passons donc à la question suivante. Dites-moi donc s'il y a des suggestions par rapport au mot « ensure ».

Deuxième point : mesures anti-abus proactives. Informations de contextes : la révision CCT a recommandé que l'ICANN négocie des dispositions contractuelles prévoyant des encouragements financiers aux parties contractantes, afin qu'ils adoptent des mesures proactives anti-abus, recommandation 14. Cette recommandation est en suspend par le conseil d'administration de l'ICANN. Question : quelles sont les mesures, s'il y en a, qui seront prises par l'organisation ICANN pour faciliter des efforts de la communauté afin de développer une définition d'abus qui puisse permettre de mettre en place d'autres mesures par rapport à cette recommandation. Pourquoi les définitions élaborées par la communauté, et qui existent déjà, par rapport à l'abus du DNS, ne sont pas suffisantes. Et ensuite, est-ce que l'ICANN considère d'encourager la validation des informations des titulaires de nom par les bureaux d'enregistrement ?

Très bien, y a-t-il des commentaires par rapport à ces questions ? S'il n'y en a pas, nous allons continuer à faire défiler le texte.

ROBERT HOGGARTH : Je vois sur le chat qu'on propose une autre question. Je ne sais pas si elle irait dans la section B ou A, mais j'ai une suggestion pour l'ajout d'une question supplémentaire.

MANAL ISMAIL: Merci Rob d'avoir signalé cela. Je vais lire cette question d'abord pour voir si nous pouvons envisager de l'inclure et dans quelle section.

Alors: l'activité de signalement de domaines d'utilisations malveillantes, DAAR, doit être renforcé, y a-t-il des étapes pour renforcer ce projet ? Est-ce que DAAR pourrait être ajouté en tant que plateforme de données ouvertes de l'ICANN, dans le cadre de la plateforme de données ouvertes de l'ICANN pardon. DAAR, le signalement des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à la possibilité d'ajouter cela ? Chris, s'il vous plaît ? Pouvons-nous activer le micro de Chris ?

CHRIS LEWIS-EVANS: Bonjour. La première partie de cette question est une très bonne question, et je pense qu'on pourrait l'ajouter. On devrait voir où on peut l'ajouter.

Mais, la deuxième partie de cette question, je pense qu'on a déjà abordé cela pour voir si ce type de données pourrait être divulgué, même si ce n'est pas dans la plateforme de données ouvertes de l'ICANN. Et la réponse à cette question a été toujours de nous dire qu'il y a des dispositions contractuelles qui ont trait à la confidentialité de ces informations. Et donc, cette question on l'a posée à plusieurs reprises, est-ce qu'on veut vraiment reposer cette question dans le cadre de la plateforme de données ouvertes de l'ICANN ?

Mais bon, la première partie, je pense que ce serait intéressant de l'ajouter, ce serait positif d'ajouter la première partie de cette question.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Chris de cette question, pouvons-nous prendre note donc de cette question, de la première partie de la question.

On a déjà donc parlé des obligations contractuelles qui peuvent faire en sorte que ce ne soit pas approprié de divulguer ces informations de manière ouverte. Nous avons déjà donc reçu cette réponse de la part de l'ICANN, et donc la question qu'on doit se poser c'est si on veut vraiment reposer cette question.

Je vois que Kavouss souhaite reprendre la parole.

IRAN :

Oui, Manal. Je suis d'accord avec le premier point. Le deuxième, il me semble, ne sert à rien, il n'est pas nécessaire. Pourquoi les définitions

communautaires existantes ne sont pas suffisantes, et puis la deuxième peut-être que non plus, mais la dernière question est très importante. Donc je suggère que l'on prenne la première question et la dernière et que les deux entre ces deux-là soient biffées, parce que cela a déjà été abordé auparavant.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Donc vous proposez de garder la première question telle quelle et la première partie de la dernière question, telle qu'elle a été proposée par l'Égypte? Et que nous supprimions donc les questions entre les deux qui seraient de savoir pourquoi les définitions communautaires existantes de l'utilisation malveillante du DNS ne sont-elles pas suffisantes, et l'ICANN considérerait-elle d'encourager la validation des informations des titulaires de nom de domaine par les bureaux d'enregistrement même sans avoir une définition spécifique?

Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on supprime ces deux questions? Désolée Chris, allez-y.

CHRIS LEWIS-EVANS:

Merci Manal. Je rebondirais sur ce que disait Kavouss. Le deuxième point, il me semble, reprend les processus communautaires que nous avons suivis, et donc les définitions pour l'utilisation malveillante du DNS qui ont été créées et qui sont des débouchées de ces processus, donc il me semble que vu l'énorme quantité de travail qui a été accompli et les efforts de la communauté pour y parvenir, et pour

définir l'utilisation malveillante du DNS, il est clé de savoir pourquoi elles ne suffiraient pas. Par exemple dans le cas de la définition de la révision CCT, pourquoi ne suffit-elle pas ? Pourquoi devrait-on refaire ce travail ? Je pense que c'est pour cette raison que la question a été ajoutée ici. Il me semble que c'est une question clef à poser, ce n'est pas la peine de refaire le travail encore et encore.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Chris. Je vous remercie d'avoir précisé la question. Kavouss, êtes-vous d'accord pour que l'on garde la question ?

IRAN :

Non. Non. Je ne pense pas qu'elle soit nécessaire. Pourquoi serait-ce la peine de demander à l'ICANN pourquoi les définitions communautaires existantes ne sont-elles pas suffisantes ? Je sais d'où vient cela, je connais le contexte.

Peut-être que l'on pourrait modifier la première question, après « pour faciliter les efforts communautaires », on pourrait diviser cette question et dire que pour faciliter, ajouter cette question dans la première question.

MANAL ISMAIL :

Alors c'est quoi la suggestion ?

IRAN : Oui, que pour la première question on dit : quelles sont les mesures, le cas échéant, qui ont été prises par l'organisation ICANN, pour A, faciliter les efforts communautaires pour développer une définition, etc., et B : dans la négative, ou sans cela, on prend la question pour finaliser la définition.

Mais je ne pense pas que l'on doive demander pourquoi elles ne suffisent pas. On est le GAC. On ne peut pas demander à l'ICANN pourquoi tel ou pourquoi un autre. Nous sommes une des principales unités constitutives de l'ICANN, désolé, mais il faut que l'on soit un peu plus polis, on ne veut pas demander les questions comme cela.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Je voudrais donc savoir si Chris et les autres sont d'accord avec ce que propose Kavouss. Donc vous serez d'accord avec cette version adoucie ? Je pense que le message passe, de toute façon. Chris ?

CHRIS LEWIS-EVANS: Oui. On pourrait adoucir la formulation, sans doute. Mais sachant toutefois qu'il faut savoir toutefois pourquoi le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cela, la révision de la CCT devrait peut-être recommencer ce travail pour reformuler cette partie.

MANAL ISMAIL: Merci Chris de faire preuve de cette souplesse, et merci Kavouss pour votre proposition. On travaillera en aparté à la fin de la séance et on fera circuler la nouvelle version par la suite.

On avance s'il vous plait. Passons au point C, exactitude des données d'enregistrement de gTLD. Les informations de contexte disent : en 2012, la première équipe de révision du WHOIS a trouvé que les faibles niveaux de données WHOIS exactes étaient inacceptables et a recommandé que l'une des priorités de l'ICANN soit d'améliorer l'exactitude des données WHOIS.

En 2015, l'ICANN a commencé à identifier et signaler les données WHOIS inexactes associées au gTLD à travers le système de signalement d'exactitude WHOIS/ARS. En juin 2018, suite à l'adoption de la spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD, l'ICANN a suspendu les opérations de l'ARS qui limitaient la capacité du service aux conformités contractuelles de l'ICANN pour se pencher sur ces inexactitudes.

En septembre 2018, la révision CCT a recommandé du travail spécifique dans le but de déterminer s'il s'avérait convenable que l'ARS avance avec la dernière étape de validation de l'identité. Le conseil d'administration a mis cette recommandation en attente, en attendant le résultat du travail de la révision WHOIS 2.

On défile un peu, en septembre 2019, la révision RDS/WHOIS 2 a estimé qu'entre 30 et 40 % des données d'enregistrement était inexacte et a recommandé que les opérations de l'ARS ou d'un outil comparable soient reprises. Recommandation 5.1. Le conseil d'administration de l'ICANN a mis ces recommandations en attente jusqu'à ce que l'étape 2 de l'EPDP aborde la question.

Il est désormais clair que l'étape 2 de l'EPDP ne le fera pas. Le conseil de la GNSO a déterminé que l'exactitude du WHOIS ne faisait pas partie des tâches essentielles de l'étape 2, ce qui reporte effectivement les progrès substantiels à l'infini.

En attendant, les inexactitudes des données d'enregistrement de gTLD continuent à miner l'efficacité du service d'annuaire de registre de gTLD, y compris pour satisfaire aux besoins légitimes des forces de l'ordre, et à promouvoir la confiance des consommateurs (statuts constitutifs de l'ICANN art 4.6.E.2). Cette situation pourrait également entraver le modèle d'accès aux données d'enregistrement futures s'agissant de la conformité avec les dispositions relatives à l'exactitude dans les lois de protection de données pertinentes.

Alors il me semble que cette formulation est un peu trop longue, mais passons aux questions d'abord. La question serait : qu'est-ce que le conseil d'administration entend-il faire afin de réhabiliter la capacité de l'ICANN pour répondre aux inexactitudes de données d'enregistrement de gTLD, y compris mais sans s'y limiter, à la reprise de l'étape de validation de l'identité par l'ARS.

Je vois Kavouss qui demande la parole. Allez-y.

IRAN :

Oui, au contraire des deux questions précédentes, je suis pour la rédaction aussi déterminante que possible, aussi tranchante que possible pour cette question. Parce que c'est une question qui nous préoccupe tous. On a des chiffres exacts, entre 30 et 40 %

d'inexactitude. Je dirais que cela génère des problèmes et des difficultés pour tout le monde.

Pour ce qui est du contexte, oui, peut-être qu'on pourrait le raccourcir, mais je pense qu'il est bien de rappeler au conseil d'administration qu'on a suivi tout le processus de très près. Donc je n'ai pas de problème pour que l'on rappelle tout ce contexte dans le texte.

Or, on pourrait peut-être omettre de dire quelque chose qui va à l'encontre d'une étude qui a été faite. Donc peut-être qu'on pourrait modifier cela légèrement pour ne pas dire qu'on ne veut pas qu'autre chose soit fait, sauf dans le domaine de l'ARS, du système de signalement de problème lié à l'exactitude du WHOIS. Donc peut-être qu'on pourrait peut-être proposer ce qu'on veut que l'on fasse.

Donc je suis d'accord avec la question de l'exactitude, aucune objection par rapport au contexte, à la rédaction, pour qu'on ne perde pas de sens, qu'on ne perde pas de force, que les objectifs soient respectés. Mais peut-être qu'on pourrait ici mettre en exergue quels sont les objectifs et l'exactitude de l'ARS. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Alors, rendons-nous à la partie qui fait allusion à l'ARS, et essayons de nous mettre d'accord pour voir s'il ne s'avèrerait pas convenable de dire « exactitude » tout court, plutôt que de faire une référence spécifique ici à l'ARS. Est-ce que vous seriez d'accord ?

En l'absence d'objection, prenons donc note, Rob, de cette modification. On reviendra sur la formulation par la suite, si tout le monde est d'accord avec ces informations de contexte, on les garde tels quels.

Il nous reste à peu près 18 minutes. Donc je vais vous demander d'avancer. On passe au point suivant sur le service d'annuaire d'enregistrement de nom de domaine, et les questions liées à la protection de données.

Le texte concernant le contexte dit : l'organisation ICANN a demandé l'orientation juridique du conseil de protection de données européen afin de déterminer entre autres dans quelles mesures un système futur pour accéder aux données d'enregistrement non publiques de gTLD peut centraliser les responsabilités de divulgation et automatiser ces divulgations. Récemment l'organisation ICANN a demandé davantage d'orientations à la lumière des défis posés aux autorités publiques ayant un objectif légitime pour accéder aux données des parties contractantes, dans la mesure du raisonnable, et aux données d'enregistrement de gTLD non publiques. L'organisation ICANN a signalé à cette occasion que l'absence de telles orientations l'empêcherait de garantir l'application des dispositions de la spécification temporaire.

Le GAC signale que le EDPB est une autorité indépendante qui pourrait ne pas fournir le niveau d'orientation détaillé demandé par l'organisation ICANN. De surcroît, le GAC signale que lorsque l'EDPB fournit ces orientations à l'ICANN, les parties prenantes, souvent, ne

sont pas d'accord vis-à-vis de l'interprétation de ces directives et encore moins sur la mise en œuvre de telles orientations. Par conséquent, au moment d'évaluer leurs obligations juridiques et l'exposition de conformité en vertu d'un modèle d'accès actuel ou futur, les parties contractantes ont tendance à adopter des positions conservatrices par défaut, indépendamment des intérêts légitimes des tiers aux divulgations de données, et indépendamment de la légitimité de telles divulgations.

Le GAC comprend que suivant les statuts constitutifs, la mission de l'ICANN comprend le maintien de la sécurité, la stabilité et la résilience du système des noms de domaine. Tel que déclaré auparavant par le GAC, aux yeux des gouvernements cela exige ce que le conseil d'administration a appelé l'accès proportionné et légitime aux données des titulaires de nom de domaine.

Et les questions sont : comment l'ICANN garantira-t-elle que les exigences d'accès raisonnable dans la politique de données d'enregistrement intérimaire de l'ICANN pour les gTLD soit efficace, applicable, et garantie par un service de conformité contractuel de l'ICANN, dans l'intérêt de la communauté de l'ICANN et dans l'intérêt du public.

Deuxième question : comment le conseil d'administration de l'ICANN pourrait s'assurer que tout futur système pour accéder aux données d'enregistrement gTLD serve l'intérêt du public et qu'il ne serve pas uniquement les intérêts des parties contractantes de l'ICANN ?

Troisième question : quel rôle devrait jouer le conseil d'administration de l'ICANN, l'organisation ICANN pour s'assurer que tout futur système pour accéder aux données d'enregistrement gTLD évolue de manière appropriée et de manière appropriée dans le temps pour répondre aux orientations futures qui seront données par rapport à l'applicabilité de la loi de protection de données.

Et, la quatrième et dernière question : quel est le statut de l'enquête menée par l'organisation ICANN sur le besoin de différencier entre les entités juridiques et personnes juridiques et personnes morales dans le cadre des données d'enregistrement ? Cette étude devait être fournie le mois dernier, et malgré les demandes d'un résumé exécutif, aucune information n'a été fournie. Comme cela a été dit par le personnel, il y a un intérêt important par rapport à ce sujet.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ces 4 questions ? Je vois qu'il n'y en a pas... Kavouss, s'il vous plait.

IRAN :

Oui, je comprends l'importance de cette question, parce que j'ai suivi toutes les discussions. Non seulement celles du GAC, mais ailleurs.

Tout d'abord, Manal, j'ai une suggestion à vous faire. Pour ce qui est des informations de contexte, non seulement dans ce cas précis mais dans toutes les informations de contexte qui sont fournies, je crois que personne ne va lire cette information de contexte pendant la réunion avec le conseil, autrement cela prendrait beaucoup de temps. Donc on peut l'attacher en pièce jointe, mais on ne va pas le lire, on n'a pas

besoin de lire ces informations de contexte pendant la réunion elle-même, parce que ça prendrait beaucoup de temps.

Pour ce qui est des questions, je pense qu'elles sont trop longues. Puis-je demander aux deux ou trois personnes qui les ont élaborées d'essayer de les résumer un peu? Pour essayer d'éviter aussi d'interroger l'ICANN. Je ne suis pas contre les questions, mais je pense qu'elles sont trop longues. Elles sont trop longues et peut-être qu'elles se penchent sur un côté seulement.

Donc essayons de voir ce que nous pouvons faire pour reformuler cela, surtout pour ce qui est de l'accès, de la nature personne morale ou personne juridique. Comme je l'ai dit au début, aujourd'hui, nous faisons partie de ce groupe, et nous devons considérer les discussions qui ont eu lieu dans ce groupe. Ça ne veut pas dire qu'on soit forcément d'accord, mais nous faisons partie de ces discussions, et donc nous devons respecter notre engagement, et donc je suggère donc que ces 4 questions soient résumées, en quelque sorte, raccourcies.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Pour ce qui est des informations de contexte, je suis tout à fait d'accord avec vous, j'allais suggérer, puisqu'on les a déjà lues ces informations de contexte, j'allais suggérer qu'on les ajoute, mais qu'on ne le lise pas pendant la réunion.

Deuxième point que vous avez soulevé, Kavouss, raccourcir un peu les questions. Nous allons donc travailler hors ligne sur cela, pour voir si on peut fournir une version un peu plus courte de ces questions, tout en gardant le même sens.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires par rapport à ces questions ? Nous avons encore une dizaine de minutes, et nous avons encore deux parties à finir, la reconnaissance des problèmes, l'identification des problèmes. Est-ce que nous pouvons faire défiler le texte ? Très bien.

Et donc ici, on va mettre quels sont les plans du GAC pour les périodes à venir. Comme on l'a dit, pendant l'ouverture de la plénière plus tôt ce matin, il y a plusieurs rapports finaux qui sont déjà publiés pour consultations publiques ou bien des versions préliminaires de rapports finaux qui sont publiés pour consultations publiques. Et donc c'est un petit peu notre plan de travail pour participer à ces consultations publiques.

Est-ce qu'il y a des objections par rapport à ce que vous voyez sur l'écran, par rapport à des sujets à venir, intérêt public mondial, évolution du modèle multipartite de l'ICANN, produit des enchères, et le rapport final ATRT3 ? Très bien. Je vois Kavouss. Kavouss s'il vous plait, vous avez la parole.

IRAN :

Je n'ai pas de problème avec les questions, mais à mon avis, pour certaines, c'est mission impossible. L'intérêt public global, Manal, nous avons essayé au sein de l'ICG, c'est une question extrêmement

difficile. Quand on parle de l'intérêt public mondial, global, il n'y a pas de principe convenu au niveau mondial par rapport à cela. Y compris au sein de l'ICANN. Cela fait des années qu'on en parle.

Et voilà, je suis d'accord pour laisser ce point sur la liste, mais je pense qu'on ne peut pas arriver à une conclusion par rapport à cela. Cela a été utilisé par l'ICANN à chaque fois qu'ils veulent rejeter quelque chose, ils disent que c'est l'intérêt public mondial, et c'est utilisé dans les statuts également, mais nous n'avons jamais réussi à définir cela. Allons-nous réussir cette fois-ci ?

MANAL ISMAIL:

Je suis d'accord avec vous Kavouss, c'est un sujet difficile, mais le conseil d'administration travaille là-dessus, il y a un document du conseil d'administration sur ce sujet, et donc nous allons suivre ce qu'ils sont en train de faire, et nous allons leur demander s'il y a des documents qu'ils pourraient partager avec nous. Nous avons donc demandé cela à l'ICANN67, et nous suivons donc leur travail parce que c'est un sujet qui nous intéresse et qui devrait faire partie de nos discussions.

Alors, deux choses ici. Il y a donc ce document sur lequel travaille le conseil d'administration, mais aussi, nous sommes convenus d'inclure ce sujet dans nos discussions à la lumière de ce rapport qui est préparé par le conseil d'administration et qui sera publié bientôt. J'espère que cela clarifie votre commentaire. Ce n'est pas un exercice du GAC, lui-même, mais c'est une discussion à laquelle donc le GAC

souhaite participer et suivre de près. J'espère que cela répond à votre question Kavouss.

S'il n'y a pas d'autres commentaires par rapport à cette partie, nous pouvons revenir à la première partie. C'était le point B. Donc révision des efforts du GAC depuis l'ICANN 67. C'était une suggestion pour présenter notre séance, introduire notre séance afin que le GAC puisse partager quelles sont les difficultés auxquelles le GAC était confronté au niveau opérationnel, y compris des efforts pour hiérarchiser notre travail, établir des priorités, comment nous nous y prenons pour préparer le communiqué, etc.

Est-ce qu'il y a des objections pour parler de cela au début de notre réunion ? Toujours en gardant suffisamment de temps pour poser les questions, bien sûr.

Je vois qu'il n'y a pas de demande de prise de parole. Et donc je pense que je considère qu'on est d'accord par rapport à cela.

Nous allons donc travailler sur les commentaires que nous avons reçus jusqu'à maintenant, hors ligne, et nous allons donc distribuer une version mise à jour que nous allons donc partager avec le conseil d'administration en temps opportun pour qu'il puisse être au courant des questions que nous allons poser.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous remercie de votre attention. Nous allons donc faire une pause de 30 minutes. Et je dois avouer que je suis contente d'avoir ces pauses plus fréquentes.

Donc voilà, on se retrouve à la demie, merci à tous, et profitez de la pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]